



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°296/2018

OBJET : Validation CR
du 28 mars 2018

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 7

L'an deux mille dix sept, et le 19 juin 2018

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune d'Oc-ton.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Madame Dominique NURIT, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER – CASTELNAU LE LEZ
- Madame Patricia WEBER, Conseillère départementale du canton de LATTES,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Madame Laure ROBERT, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Valérie ROUYEYROL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

ARRIVÉ LE :

13 JUL. 2018

SOUS PRÉFECTURE LODEVE 24

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

La Présidente présente le compte rendu de la réunion du comité syndical du 28 mars 2018.

Affichée le :

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de valider ce compte rendu.

Pour Extrait Conforme,
A Mourèze, le 19 juin 2018

La Présidente

Marie PASSIEUX